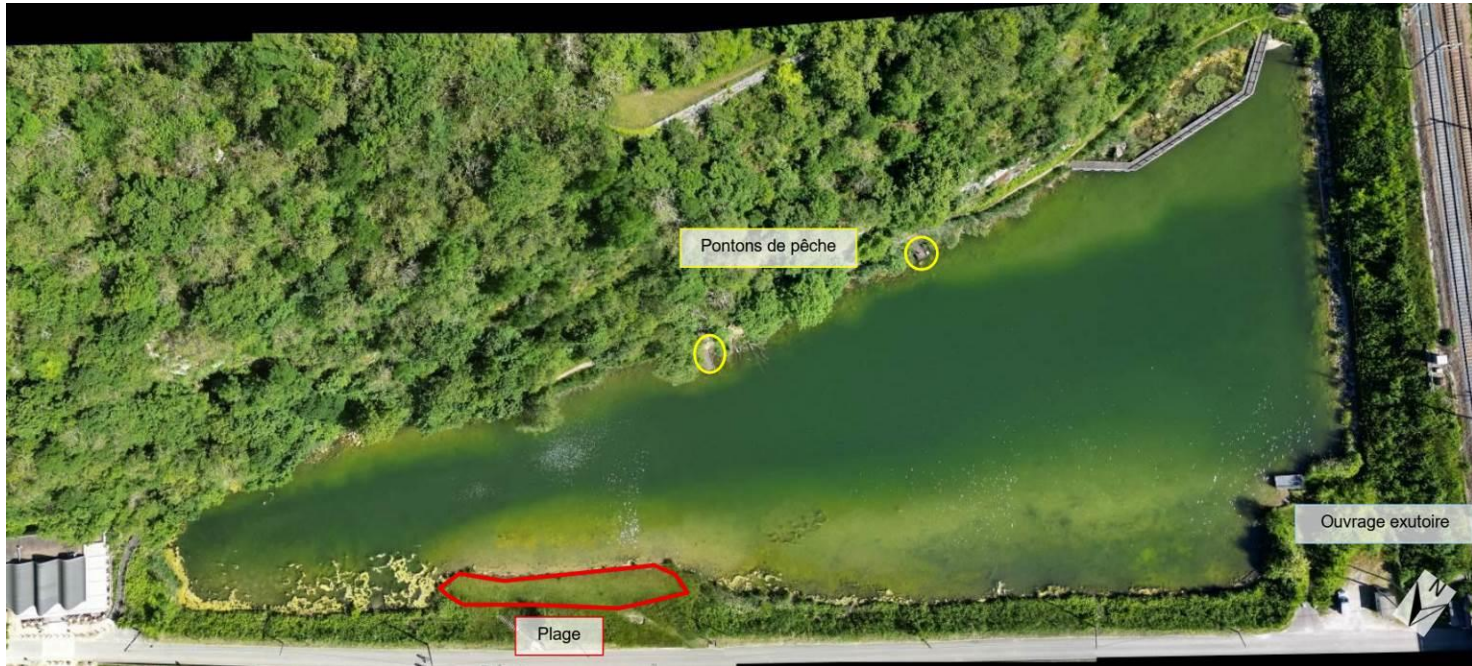
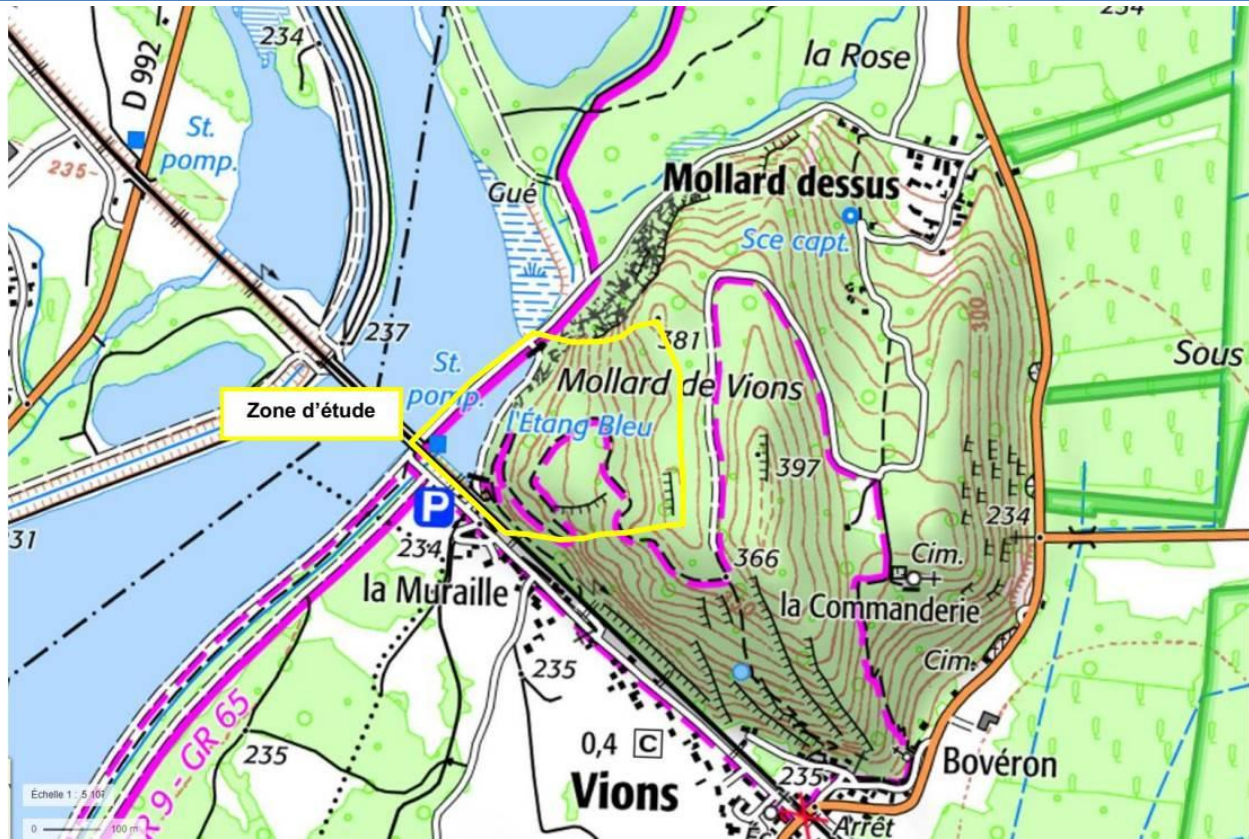


Profil de la baignade de type 1

Zone de baignade de l'Etang Bleu

Date d'élaboration (ou de mise à jour) du profil : Elaboré en mars 2026

Caractéristiques du site							Description du site et de ses aménagements
Nom de la zone baignade (ZB) : Etang Bleu							
Commune : Vions							
Responsable de la baignade : Commune de Vions							
Département : Savoie (73)							
Région : Rhône-Alpes							
Alimentation du plan d'eau : nappe alluviale, ruissellements depuis le Mollard, précipitations							
Activités pratiquées : baignade non surveillée, détente et loisirs, promenade, pêche...							
Personnes chargées de l'entretien courant de la plage : Commune de Vions							
Personnes chargées du suivi régulier (observations visuelles, mesure de la température de l'eau, ...) : Commune de Vions							
Période d'ouverture et fréquentation							
Période d'ouverture du plan d'eau : accès libre toute l'année							
Surveillance de la baignade : baignade non surveillée – Baignade aux risques et périls des usagers							
Historique de la qualité de l'eau de baignade							Zone d'étude du profil de baignade
Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années :							
Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Interprétation							
<u>Classement selon la directive 2006/7/CE en vigueur à partir de la saison 2013</u>							
 Excellent  Bon  Suffisant  Insuffisant  Insuffisamment de prélèvements  Site non classé							
Liste des épisodes de pollution ayant déclassé la qualité des eaux de baignade (classe C ou D) : AUCUN épisode de pollution recensé au cours des dernières années							

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion						
Type	Impact	Source de pollution	Nature du risque	Paramètres mesurés sur la zone de baignade et seuils	Mesures préventives et procédure en cas de suspicion pollution	Actions curatives/plan d'action
Averées	Sans objet					
Potentielles	4- Très faible	Rejets directs issus du ruissellement sur la route d'accès	Pollutions aux hydrocarbures	Teneur en huiles minérales	- Mesures de suivi régulier - Sollicitation de l'avis de l'ARS et analyse de la teneur en huiles minérales en cas de doute - Surveillance des ruissellements et rejets lors de forts épisodes pluvieux	Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution (entretien, nettoyage de la zone de baignade, ...)
	6 - Faible	Rejets de produits phytosanitaires depuis la voie ferrée	Pollution chimique	Herbicides	Identifier auprès de la SNCF, les produits utilisés et leur concentration	Limiter la pulvérisation d'herbicides par le gestionnaire de la voie ferrée au niveau du tronçon longeant le plan d'eau
	6 - Faible	Pollutions via la nappe d'eau	Variable	Variable <i>Entérocoques intestinaux</i> > 660 UFC / 100mL ou <i>Escherichia coli</i> > 1 800 UFC / 100mL	- Mesures de suivi régulier - Sollicitation de l'avis de l'ARS et analyse de la qualité physico-chimique et bactériologique des eaux de baignade en cas de doute - En cas de dépassement des seuils : interdiction de la baignade	Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution (entretien, nettoyage de la zone de baignade,...)
Accidentelles	3 - Très faible	Déversement accidentel d'hydrocarbures (circulation automobile)	Pollutions aux hydrocarbures	Teneur en huiles minérales	- Mesures de suivi régulier - Intervention des pompiers pour contenir la pollution - Sollicitation de l'avis de l'ARS et analyse de la teneur en huiles minérales en cas de doute	Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution (entretien, nettoyage de la zone de baignade, ...)
	3 - Très faible	Déversement accidentel d'hydrocarbures (Voie ferrée)	Pollutions aux hydrocarbures / Produits toxiques	Teneur en huiles minérales	- Mesures de suivi régulier - Intervention des pompiers pour contenir la pollution - Sollicitation de l'avis de l'ARS et analyse de la teneur en huiles minérales en cas de doute	Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution (entretien, nettoyage de la zone de baignade, ...)
	6 - Faible	Assainissement collectif en cas de dysfonctionnement (y compris poste de refoulement)	Pollutions organique et bactériologique	<i>Entérocoques intestinaux</i> > 660 UFC / 100mL ou <i>Escherichia coli</i> > 1 800 UFC / 100mL	- Sollicitation de l'avis de l'ARS et analyse des paramètres bactériologiques en cas de doute - En cas de dépassement des seuils : interdiction de la baignade - Surveillance des ouvrages proches de la zone de baignade (lien avec Grand Lac, Service assainissement et eau pluviale)	Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution (entretien, réparation, ...)
	2 - Très faible	Déjections ou dépouilles d'animaux	Pollutions organique et bactériologique	<i>Entérocoques intestinaux</i> > 660 UFC / 100mL ou <i>Escherichia coli</i> > 1 800 UFC / 100mL	- Interdiction de l'accès aux animaux domestiques - Entretien régulier du site (tonte des espaces verts, ...) - Nettoyage de la plage - Ramassage des déchets - Observation visuelle de la transparence et de la couleur de l'eau	Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution (entretien, nettoyage de la zone de baignade, ...)
	6 - Faible	Crues du Rhône (percolation à travers la digue)	Variable	Variable <i>Entérocoques intestinaux</i> > 660 UFC / 100mL ou <i>Escherichia coli</i> > 1 800 UFC / 100mL	- Mesures de suivi régulier - Sollicitation de l'avis de l'ARS et analyse de la qualité physico-chimique et bactériologique des eaux de baignade en cas de doute - En cas de dépassement des seuils : interdiction de la baignade	Traitement de la situation inhabituelle en cas de pollution
	4 - Très faible	Rupture de la conduite sous l'étang (eaux de nappe)	Variable			
Légende (impact de la pollution sur la zone de baignade) : impact très faible, impact faible, impact moyen, impact fort, impact très fort						
Le profil de la zone de baignade est consultable en Mairie de Vions Informations complémentaires sur : www.baignades.sante.gouv.fr						ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes